Publié sur le site de la Commune le 09.10.2026
Auteur de l'acte : Véronique RAVET, Maire

DEPARTEMENT
DE L'AIN

ARRONDISSEMENT
DE NANTUA

Date de convocation :
22-09-2026

Date du Conseil :
05 – 10 - 2026

Objet :

ADHÉSION à l'ADIA – Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain

bellignat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du cinq octobre deux mille vingt-six

*Le Conseil municipal, **légalement convoqué le 22 septembre 2026**, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RAVET, Maire*

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	22	3	25

Présents : RAVET V. - PITTION V. – VINCENT B. – NIOGRET C.– PICHON – H. PAVIOT L. – PERDRIX T. – PARNALLAND E. - COLOMBET M. – CERQUEIRA C. – BUFFAUT C. – MOREIRA J. – CLEMENT F.– BARBERIS P. – KILIC D - RHODET F. – GUILLAUBEZ C – BROYE C. — ERCAN S. – BOURDONNAY C. – HASSOUN K. - ZAKI G.

Procuration est donnée par FRATTER M. à RHODET F.
Procuration est donnée par OUJAGHBI A. à RAVET V.
Procuration est donnée par PALISSE A. à ZAKI G.

Absents : YILMAZ Y. – CORDONNIER T
Excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Monsieur ZAKI Guy est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : V. RAVET

Mme Véronique RAVET présente à l'assemblée l'Agence départementale d'Ingénierie de l'AIn ADIA (voir plaquette et statut ci-joint).

Créée à l'initiative du département, cette structure de type Ets public administratif accompagne les collectivités adhérentes dans la conduite de leur projet. (expertise technique, juridique, opérationnelle). Elle met à leur disposition un ensemble de service dédiés à la gestion des projets dans les domaines de la voirie et des espaces publics, de l'eau, des bâtiments, de l'urbanisme et de l'assistance administrative et financière.

Convaincue que cette agence peut être UN atout pour la commune afin de l'accompagner dans ses projets à venir, Mme le maire propose d'adhérer dès à présent.

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « *Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier* »,

Vu la délibération du Conseil général de l'Ain en date du 24 juin 2013 proposant la création d'une Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée départementale et l'Assemblée générale constitutive de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain du 7 octobre 2013 et modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2017, du 26 mars 2025 et du 20 mai 2026 notamment dans son article 1.6 : « *Toute Commune, tout Etablissement Public Intercommunal de l'Ain peut demander son adhésion à l'Agence. Elle délibère dans ce sens et approuve, par la même délibération, les présents statuts. L'adhésion devient effective dès transmission de* la délibération opposable à l'Agence. L'adhésion *d'un EPCI n'emporte pas adhésion individuelle des communes qui le composent et réciproquement.* ».

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20261005-D_2026_10_05_03-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, **à la majorité, avec une abstention,**

DECIDE

- D'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et d'en approuver les statuts,

- D'approuver le versement d'une cotisation pour l'année 2026 fixée par le Conseil d'Administration en application de l'article 1.6 des statuts.

  pour 2026 – 3 886 habitants x 0.25 € = 971.50 €.

- *D'autoriser Mme le maire à signer les conventions d'intervention avec l'agence départementale,*

Secrétaire de séance,
Guy ZAKI

Le Maire,
Véronique RAVET

MAIRIE DE BELLIGNAT
AIN

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20261005-D_2026_10_05_03-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026